



PARLEMENT
BRUXELLOIS

REÇU LE 17 MARS 2025

036790

QUESTION ORALE DE M. MOHAMED OURIAGHLI, DÉPUTÉ DU GROUPE SOCIALISTE

À **MME BARBARA TRACHTÉ**, MINISTRE-PRESIDENTE DU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, À **M. RUDI VERVOORT**, MEMBRE DU COLLÈGE CHARGÉ DE LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE, DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TOURISME ET DU TRANSPORT SCOLAIRE, À **M. BERNARD CLERFAYT** CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESIONNELLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Concernant « **L'approche intégrée du handicap dans l'ensemble des politiques de la COCOF** »

Madame la Ministre-Présidente,
Messieurs les Ministres,

L'inclusion des personnes en situation de handicap reste un défi majeur en Belgique, qui accuse un retard par rapport à d'autres pays européens. La Région de Bruxelles-Capitale n'échappe pas à cette réalité, même si l'on constate des avancées. Pour prendre l'exemple de l'emploi, selon Acerta, à Bruxelles, 1 travailleur sur 369 (0,27%) était en situation de handicap en 2023, une hausse de 14,8% par rapport à l'année précédente. La Région emploie proportionnellement plus de personnes en situation de handicap que la Flandre, et les PME bruxelloises affichent de meilleurs résultats que les grandes entreprises. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre où les employeurs misent davantage sur l'inclusion.

Le concept de handstreaming, introduit par la COCOF en 2016 via un décret, vise à intégrer systématiquement la dimension du handicap dans toutes les politiques publiques. Ce cadre légal impose aux décideurs de considérer l'accessibilité et l'inclusion dans leurs stratégies et actions. L'arrêté d'application, adopté en 2018, a été suivi d'un premier rapport liminaire, en 2019, établissant un état des lieux et formulant les premières recommandations, jetant ainsi les bases de ce projet ambitieux.

Parmi les mesures concrètes mises en place ces dernières années par la COCOF, on peut citer :

- L'instauration d'un quota de 5% de personnes en situation de handicap dans son administration, le plus élevé en Belgique ;
- L'organisation de formations de sensibilisation à l'accessibilité et à l'accueil des personnes en situation de handicap pour les agents de la COCOF ;
- La participation au programme Duoday, offrant des stages découverte dans l'administration et le secteur privé ;

- Le développement de projets favorisant l'inclusion dans la culture et le sport, comme l'agrément de services de loisirs inclusifs et l'appel à projets « Handisport ».

J'en viens à mes questions :

- En tant que cheffe du Collège de la COCOF, Madame la Ministre-Présidente vous êtes la mieux placée pour vous assurer que l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap soient prises en compte de manière transversale dans l'élaboration et l'exécution de toutes les politiques publiques. À l'instar de l'approche intégrée mise en place en matière de genre, quelles actions concrètes sont menées pour garantir que toutes les décisions du Collège prennent pleinement en compte la question du handicap ? Quels mécanismes de suivi et d'évaluation ont été développés pour mesurer l'impact des actions entreprises en faveur de l'inclusion ?
- Le 1^{er} rapport du Gouvernement paru en 2019 a mis en évidence plusieurs obstacles comme l'inadaptation de certains examens aux personnes en situation de handicap intellectuel (exemple : examens du Selor) ou l'absence de transition fluide entre un stage Duoday et une embauche dans l'administration. Une approche proactive est essentielle pour anticiper les obstacles empêchant l'accès des personnes en situation de handicap aux services publics : quelles initiatives concrètes ont été prises en ce sens ?
- En matière de formation professionnelle, une recommandation clé est d'identifier une personne ressource pour accompagner les personnes en situation de handicap ainsi que les équipes pédagogiques. Ce modèle a-t-il porté ses fruits ? A-t-il par ailleurs été élargi à d'autres secteurs ?
- Le groupe de coordination handistreaming a un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des politiques inclusives. Quelles sont ses priorités actuelles et comment la COCOF accompagne-t-elle son travail ?
- Comment les recommandations du Conseil consultatif de la Personne handicapée (CCPH) sont-elles prises en compte dans l'élaboration et l'évaluation des politiques mises en place ?
- Comment la COCOF soutient-elle les acteurs privés et publics (associations, écoles, clubs sportifs, centres culturels) afin qu'ils puissent, eux aussi, renforcer l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap ?

- La communication et la sensibilisation jouent un rôle essentiel dans l'inclusion. La COCOF encourage-t-elle activement les ASBL et autres acteurs à rendre leurs campagnes accessibles (sous-titrage, traduction en langue des signes, audiodescription pour les malvoyants, etc.) ?

Je vous remercie pour vos réponses.



Mohamed Ouriagli
Député